



HAL
open science

Intelligence économique et développement durable : fusion ou confusion ?

Christian Marcon

► **To cite this version:**

Christian Marcon. Intelligence économique et développement durable: fusion ou confusion?. La Revue des Sciences Commerciales / Business Sciences Review, 2024, 22 (2), pp.17. hal-04611267

HAL Id: hal-04611267

<https://hal.science/hal-04611267v1>

Submitted on 13 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Intelligence économique et développement durable : fusion ou confusion ?

Christian Marcon
Université de Poitiers, Laboratoire CEREGE (UR 13546)

Résumé : La création d'une relation systémique positive entre les pratiques d'intelligence économique et les pratiques du développement durable est une ambition louable, mais qui semble loin d'être réalisée. L'article affirme d'abord que l'intelligence économique est une arme de guerre économique intrinsèquement déconnectée des préoccupations du développement durable. Il montre ensuite que les acteurs du développement durable savent pratiquer ou peuvent parfaitement recourir aux savoir-faire de l'intelligence économique, ce qui rend la compatibilité possible. Nous soutenons enfin que seule une évolution puissante des attentes sociétales et politiques en matière de développement durable pourrait conduire les pratiques d'intelligence économique à s'infléchir.

Mots clés : intelligence économique, développement durable, guerre économique

Key words : competitive intelligence, sustainable development, economic war

Introduction

Dans un article publié par la *Revue internationale d'Intelligence Économique* (Marcon & Schäfer, 2017), nous proposons un essai de prospective sur les évolutions possibles du rapport entre l'intelligence économique et le développement durable. Croisant des hypothèses de type diffusion/régression de la place du développement durable dans l'économie d'une part et de la place de l'intelligence économique dans les entreprises et les territoires d'autre part, nous proposons quatre scénarios, rappelés dans la figure ci-dessous.

*Figure 1. Intelligence économique et développement durable : quatre scénarios prospectifs
(Marcon & Schäfer, 2017)*

| | Place de l'intelligence économique dans les entreprises et les territoires | |
|--|--|--|
| | Diffusion | Régression |
| Place du développement durable dans l'économie | Hypothèse 1. L'intelligence économique diffuse dans les entreprises et les territoires Hypothèse 3. Les pratiques de développement durable se généralisent Scénario 1. L'IMPRÉGNATION RECIPROQUE | Hypothèse 2. L'intelligence économique régresse dans les entreprises et les territoires Hypothèse 3. Les pratiques de développement durable se généralisent Scénario 2. L'INSTRUMENTALISATION DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE PAR LE DEVELOPPEMET DURABLE |
| | Hypothèse 1. L'intelligence économique diffuse dans les entreprises et les territoires Hypothèse 4. Les pratiques de développement durable se réduisent. Scénario 3. L'IGNORANCE RÉCIPROQUE | Hypothèse 2. L'intelligence économique régresse dans les entreprises et les territoires Hypothèse 4. Les pratiques de développement durable se réduisent. Scénario 4. LE DOUBLE EFFACEMENT |
| Régression | | |

Six ans plus tard, il convient de questionner ces scénarios.

Primo, en France, malgré un discours qui laisse entendre qu'une planification écologique se prépare, malgré un ensemble d'initiatives locales qui témoignent d'un fourmillement de bonnes volontés à la base, malgré la montée en visibilité de la comptabilité extra-financière, la diffusion des pratiques du développement durable ne se fait que très lentement. Les pratiques de développement durable ne régressent pas, mais peut-on réellement parler d'un phénomène de diffusion ? Tout juste.

Secundo, l'analyse même en termes de « développement durable » semble perdre en présence et en popularité dans les discours (et non en pertinence intrinsèque), au profit d'une analyse en termes « d'urgence climatique » qui sous-entend tout à la fois une accélération brutale indispensable des transitions économiques et technologiques, et une remise en cause profonde de nos modèles de consommation. Au point que Remy et Roux (2022) s'interrogent sur la pertinence même de maintenir une recherche en marketing si ce n'est pas pour en faire un « porte-parole d'une culture de la sobriété » ! Si l'idée de décroissance est massivement rejetée, celle de sobriété commence à poindre. Fait-on de l'intelligence économique pour conduire entreprises et sociétés à de la sobriété ?

Tertio, justement, la pratique de l'intelligence économique semble ni n'avoir régressé ni progressé en France. A preuve le fait que le 18 janvier 2023 une mission d'information sur l'intelligence économique a été installée au Sénat, à la demande de la sénatrice Marie-Noëlle Lienemann, dans le sillage des propos tenus par son collaborateur Arnaud de Morgny lors du 16^e Forum IES des 23 et 24 novembre 2022 : « « *Après le rapport Martre en 1994 et le rapport Carayon en 2003, il apparaît que la structure de l'État en matière d'IE est faible, sous-dimensionnée, et soumise à des intérêts contradictoires. Il faut aguerrir les agents publics et tous les acteurs de l'économie aux enjeux de l'intelligence économique. Cela vaut pour les grands groupes comme pour les artisans. De même, les syndicats qui ont à plusieurs reprises alerté le gouvernement sur les risques de rachats hostiles d'entreprises publiques ont toute leur place dans une démarche d'intelligence économique. Quant aux chefs d'entreprises, eux aussi*

doivent bénéficier de sensibilisation et de formation, car les entreprises françaises sont des cibles »¹

Tout ceci pris en compte, nous voici donc encore, six ans plus tard, à notre point de départ central de la matrice. Une immobilité qui n'est guère engageante. Pour autant, les hypothèses initialement formulées ne nous semblent pas caduques. Sans doute doivent-elles être considérées sur une échelle de temps plus longue. Peut-être faut-il attendre encore dix ans avant de juger de la destinée de cette analyse ?

Quoiqu'il en soit, l'analyse du rapport entre intelligence économique et développement durable doit être approfondie. Nous nous proposons dans le présent article d'éclairer ce rapport sous trois angles différents. Nous affirmerons d'abord que (1) l'intelligence économique est une arme de guerre économique qui, ontologiquement, ne pense pas le développement durable. (2) L'intelligence économique est une arme qui peut servir entre toutes les mains, dont celles des tenants du développement durable. Enfin, (3) nous soutiendrons que les attentes sociétales et politiques en termes de développement durable finiront par peser sur les acteurs de l'intelligence économique, peut-être malgré eux.

1. L'intelligence économique, une arme de guerre économique hors la question climatique ?

L'intelligence économique nous semble devoir être considérée aujourd'hui comme une arme de guerre économique « hors climat », autrement dit qui n'a pas, dans sa nature même, d'attache à la question du développement durable.

1-1. L'intelligence économique n'est pas, par destination, orientée vers le développement durable

Toutes les définitions de l'intelligence économique convergent vers ceci : l'intelligence économique a pour objectif de permettre de prendre des décisions, offensives ou défensives, plus efficaces dans leur impact. Qu'il s'agisse (1) par de la veille, de mieux saisir les pratiques des concurrents pour les contrer, de mieux voir venir les changements juridiques, normatifs, sociétaux ; (2) de se montrer proactif, faire de l'influence, du lobbying afin d'interrompre, ou d'orienter des courants, (3) de protéger ses brevets, son information ; (3) de développer enfin une meilleure intelligence collective. Toujours, la logique est celle de la performance, au service d'abord de la rentabilité puisque l'entreprise a pour premier objectif la rentabilité des capitaux investis.

Appliquée au niveau de l'État, l'intelligence économique devient un outil au service de la compétitivité des entreprises nationales, de la préservation des ressources, du maintien des activités stratégiques entre des mains nationales, au service du développement de son pays. C'est ainsi qu'il faut comprendre les lois d'extraterritorialités - américaine par exemple et les logiques de conformité, de due diligence... Il y a une logique mercantiliste derrière ces pratiques, éventuellement emballée d'un discours libéral. A ce jour, ce n'est peut-être que dans

¹ Bruno Texier, (2023) IES2022 : plaidoyer pour une intelligence économique offensive, *Archimag*, février, n° 361

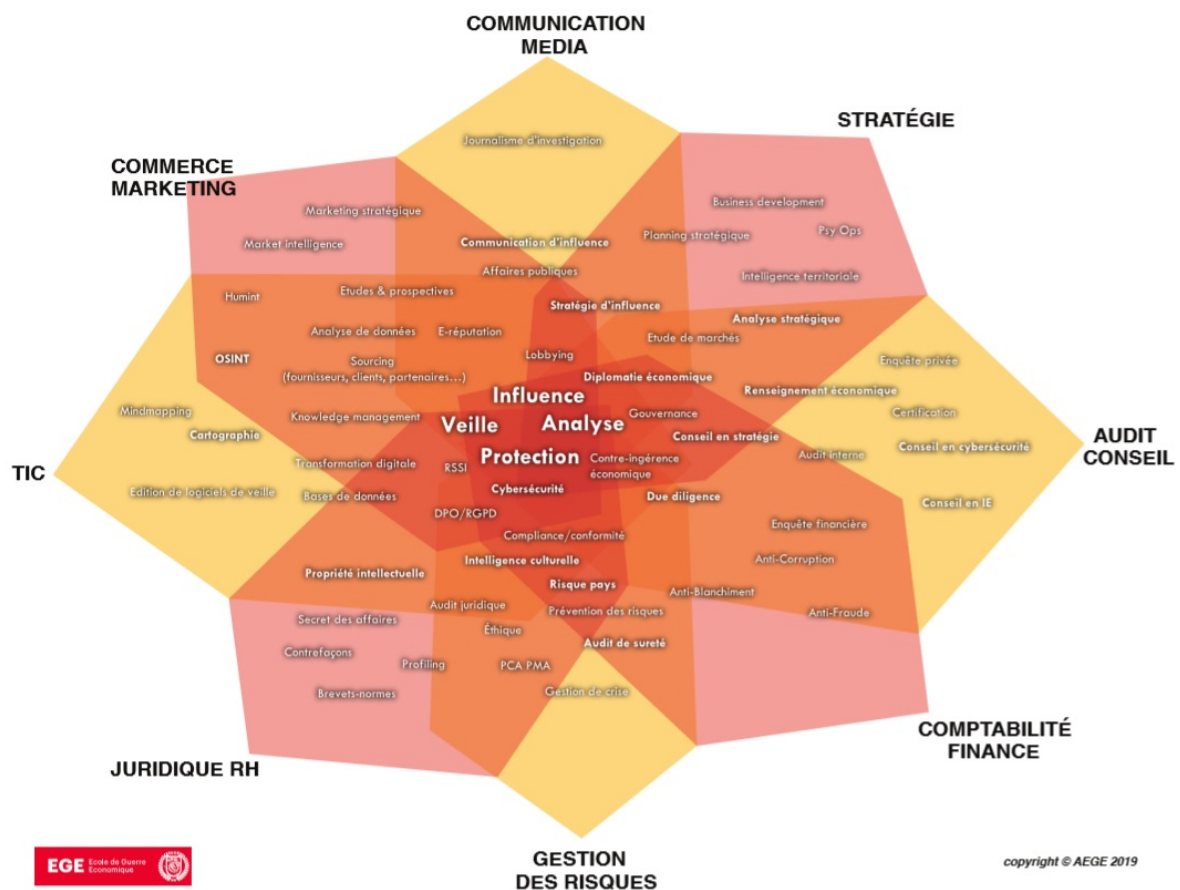
le champ de l'intelligence territoriale que l'on trouve une préoccupation pour la question environnementale.

Dans une interview pour la R2IE, Christian Harbulot (2017), tenant de l'analyse en termes de guerre économique, ne disait pas autre chose. Interrogé sur l'émergence d'un discours et d'attentes autour du développement durable, il avait répondu : « *On sait très bien que la priorité numéro un c'est de faire du profit et de gagner des marchés et que tous les moyens sont bons pour arriver à ces résultats. Quelle que soit la philosophie et les concepts mis en avant.* »

1-2. L'intelligence économique est d'abord une pratique de grandes entreprises

L'École de Guerre Économique a proposé² une cartographie des métiers de l'intelligence économique, organisée autour de huit majeures (stratégie, audit et conseil, comptabilité finance, gestion des risques, juridique et Relations Humaines, Technologies de l'Information et la Communication, commerce et marketing, communication et média). Cette cartographie prend la forme ci-dessous ;

Figure 2 : Les métiers de l'intelligence économique. (Source : École de Guerre Économique)



Pas une seule de ces fonctions ne réfère clairement à des questions de développement durable.

En raison de leur variété et leur nombre, ces fonctions donnent immanquablement à considérer que seules de grandes entreprises sont en mesure de prendre en compte, plus ou moins,

² <https://www.aege.fr/news/la-nouvelle-cartographie-des-metiers-de-l-intelligence-economique-8092>

l'ensemble des missions couvertes ainsi couvertes. D'ailleurs, même si l'on peut le regretter, il est indéniable que la pratique de l'intelligence économique est d'abord maîtrisée par les grandes et très grandes entreprises. Regardons la liste des entreprises qui constituent le CAC 40 français.

Tableau 1. Liste des entreprises du CAC40 (Source : www.boursedirect.fr)

| Société | Secteur | Société | Secteur |
|--------------------------------------|---|---|--|
| Air liquide | Gaz industriel | Michelin | Pneumatique, équipement automobile, tourisme |
| Airbus | Aéronautique, défense | Orange | Télécommunication, banque |
| Alstom | Industrie ferroviaire | Pernod Ricard | Spiritueux |
| ArcelorMittal | Acier, matériau de construction | Publicis Groupe | Publicité, médias |
| Axa | Assurance, services financiers | Renault | Automobile |
| BNP Paribas | Banque, services financiers, assurance | Safran | Aéronautique, défense |
| Bouygues | BTP, immobilier, médias, télécommunications | Saint-Gobain | Matériaux de construction, verre |
| Capgemini | Services informatiques | Sanofi | Pharmacie |
| Carrefour | Distribution | Schneider Electric | Matériel électrique |
| Crédit agricole | Banque, services financiers, assurance | Société générale | Banque, services financiers, assurance |
| Danone | Agroalimentaire | Stellantis | Automobile, équipementier automobile |
| Dassault Systèmes | Services informatiques, technologies | STMicroelectronics | Technologies |
| Engie | Énergie, gaz industriel, industrie pétrolière | Teleperformance | Société de services, Gestion de la relation client |
| Essilor Luxottica | Optique | Thales | Équipementier aéronautique |
| Eurofins Scientifc | Biotechnologie | TotalEnergies | Industrie pétrolière, gaz industriel |
| Hermès International | Luxe | Unibail-Rodamco-Westfield | Immobilier |
| Kering | Luxe | Veolia | Environnement, énergie |
| L'Oréal | Cosmétique | Vinci | BTP, Immobilier |
| Legrand | Matériel électrique | Vivendi | Médias, publicité, télécommunications |
| LVMH | Luxe | Worldline | Technologie financière |

Combien d'entre elles ont des activités dont on peut soutenir sérieusement qu'elles contribuent à l'évolution de nos économies vers le développement durable ou qu'elles infléchissent sérieusement leurs activités aujourd'hui dans le sens du développement durable ? Au-delà du greenwashing, bien entendu, et malgré les rapports de performance extra-financière.

1-3. La contrainte de performance extra-financière : aiguillon d'une transformation des pratiques d'intelligence économique ?

En application de la *Non Financial Reporting Directive* (NFRD) adoptée par l'Union Européenne en 2014, l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 a institué dans le Code de commerce français l'obligation pour certaines grandes entreprises³ d'établir et de publier une déclaration de performance extra-financière (DPEF) intégrée au rapport de gestion. Le site www.ecologie.gouv.fr en décrit la vocation : « *Le rapportage extra-financier consiste pour une entreprise à communiquer sur les implications sociales, environnementales, sociétales de ses activités ainsi que sur son mode de gouvernance.* »⁴

En 2021 se sont tenus les premiers Etats généraux de la comptabilité extra-financière à l'initiative de l'Ordre des experts comptables. En 2022, l'ordonnance de 2017 s'est enrichie d'un système de classification des activités autour de leur durabilité. Une extension et un renforcement du dispositif sont attendus en 2024. Les entreprises ne manquent donc ni d'outils ni de repères pour faire évoluer leurs activités. 68 % des entreprises de plus de 1000 personnes et 43% des entreprises de 500 à 1000 personnes avaient d'ailleurs une « instance RSE » selon le Livre blanc de la RSE produit par l'Ordre des Experts Comptables en France en 2021.

³ Les SA sont les principales sociétés concernées dès lors que leur total bilan ou CA et leur effectif dépassent les seuils de 20 millions d'€ de bilan ou 40 millions d'€ de CA et 500 personnes pour les sociétés cotées en bourse.

⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/rapportage-extra-financier-des-entreprises>

Ces contraintes imposées aux entreprises françaises constituent-elles un aiguillon pour une transformation de leurs pratiques, notamment en matière d'intelligence économique ? Rien n'est moins avéré. Le degré d'avancement d'une entreprise en matière de performance extra-financière peut constituer un angle d'agression de la part d'ONG, ou d'entreprises concurrentes voyant là l'occasion de porter atteinte à une réputation, une image. Les réseaux sociaux sont en ce domaine un outil, hélas, efficace. Il suffit de se souvenir que la SNCF s'étant vantée d'une équité de salaires hommes/femmes dans 95% de ses emplois – ce qui est comparativement à beaucoup d'autres entreprises une très honorable performance - s'était fait sèchement cueillir sur Twitter d'un : « et pourquoi pas 100% ? »

Les priorités choisies par les entreprises, les échéances qu'elles se fixent, les indicateurs qu'elles définissent : tout peut être discuté ou attaqué. Le recours à une norme telle que l'ISO14000 qui définit des repères pour un système de management environnemental ne garantit rien. Yonnel Poivre Le Lohé (2014), après avoir décrypté la norme en question, la qualifie de « *passoir dorée à l'or fin* » : l'entreprise se choisit des indicateurs, établit sa grille de mesures et s'autoévalue à partir du dispositif qu'elle a conçu. Comment ne pas se trouver performant et allant dans le bon sens ? Dans ces conditions, un boulevard est ouvert pour les actions agressives des zéloteurs du développement durable.

La DPEF est-elle source d'iniquité concurrentielle entre les entreprises européennes et les autres ? A l'avantage de qui cette iniquité tourne-t-elle ? La réponse ne peut être tranchée. Mais il est très probable que la contrainte de performance extra-financière conduit davantage à renforcer la lutte concurrentielle, et donc le besoin d'intelligence économique telle qu'elle se pratique au service de la guerre économique, plutôt que de faire évoluer les pratiques d'intelligence économique.

Au terme de ce premier point, il apparaît que l'intelligence économique est pensée et mise en œuvre au service des priorités stratégiques définies par les entreprises. Tant que celles-ci ne définissent pas la transformation en direction du développement durable comme stratégique, et non pas seulement tactique, l'intelligence économique ne sera pas mise au service du développement durable.

3- L'intelligence économique est une arme qui peut servir entre toutes les mains.

3-1. Les organisations pro-développement durable font de l'intelligence économique

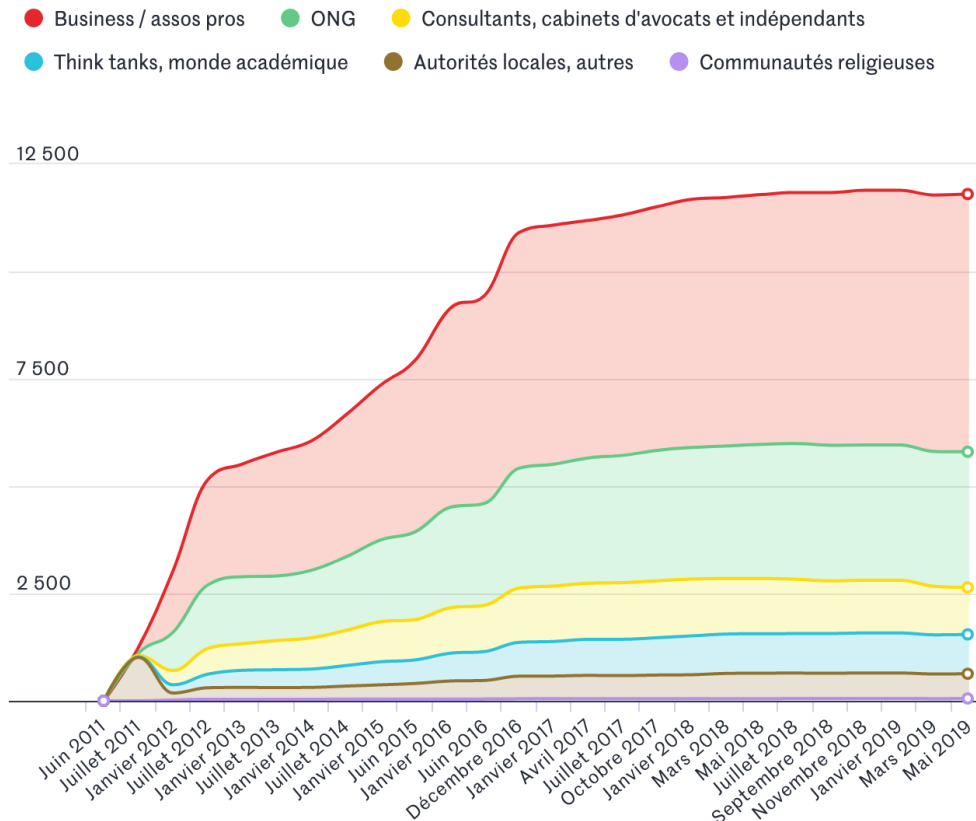
L'Union Européenne (UE) est actuellement un centre névralgique de stratégies d'intelligence économique. C'est au niveau européen que se prennent les décisions qui affecteront la concurrence, la consommation, les pratiques productives dans les prochaines années. C'est par exemple le 8^e Programme d'action pour l'environnement de l'Union Européenne qui a fixé à 2050 la date à laquelle la neutralité carbone doit être atteinte par les activités productives en Europe, avec une date anticipée à 2035 pour la cessation de production des véhicules à moteur thermique. A charge pour les états membres de l'Union Européenne de transposer dans leur législation les décisions collectives et de mettre en œuvre des politiques qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Autant dire que Bruxelles est un nœud de lobbying, les acteurs économiques s'efforçant d'orienter dans un sens qui les avantage les décisions qui vont être prises. Or on aurait tort de

penser que les secteurs économiques sont les seuls à la manœuvre. Le graphique suivant, fourni par l'UE montre que les ONG représentent une part non négligeable dans organisations enregistrées comme représentant d'intérêts au Parlement et à la Commission Européenne

Figure 3. Nombre d'organisations enregistrées comme représentants d'intérêts au Parlement et à la Commission européenne (Source : Commission Européenne)

Nombre d'organisations enregistrées comme représentants d'intérêts au Parlement et à la Commission européenne, par type.



Au-delà des proportions, les connaisseurs du domaine s'accordent à dire que les ONG maîtrisent les pratiques de lobbying en général, à Bruxelles en particulier (Berny, 2008 ; Guégen, 2019 ; Soubrouillard, 2022).

Les stratégies et techniques de lobbying ne sont pas les seules maîtrisées par les ONG. Celles-ci savent également faire de la veille sur les pratiques des entreprises qu'elles ciblent et, au-delà, pratiquent le renseignement d'investigation. En témoignent les dossiers publiés par une ONG internationale comme Greenpeace tels que « Comment TotalEnergie influence la science ». Sur son site <https://investigation.greepaece.fr> l'ONG se paie même le luxe de présenter ses investigateurs, leurs principaux sujets d'investigation, leurs méthodes, leurs productions. De même, un média indépendant français tel que Disclose (<https://disclose.ngo/fr/>) publie des enquêtes et des investigations et se prévaut de l'impact juridique que ses publications ont entraîné. Côté suisse, c'est l'association Public Eye, née en 1968 avec le projet de garantir des relations plus équitables entre la Suisse et les pays pauvres, qui publie des investigations, et anime un prix d'investigation. Etc.

Force est aussi de reconnaître aux organisations pro-développement durable et équitable de savoir intéresser les médias et mener des actions d'influence directement vers les populations, en captant l'attention des médias. Citons, à titre d'exemple particulièrement efficace, l'opération « Jour du dépassement de la Terre », imaginée et entretenue annuellement par l'ONG Global Footprint Network, avec le soutien de l'Université de York et la Foodprint Data Foundation (<https://www.footprintnetwork.org/resources/data/>). Relativement confidentielle lors de ses premières annonces, la Journée du dépassement de la Terre est désormais systématiquement traitée et commentée par les médias.

Les organisations pro-développement durable savent enfin très bien mener des opérations de déstabilisation des entreprises. L'Observatoire de l'Intelligence Économique Français s'en est fait l'écho dans l'une de ses publications⁵.

En résumé, si les ONG savent pratiquer le lobbying auprès des centres de décision, faire de la veille et de l'investigation, mener des actions d'influence et de déstabilisation, aucun doute n'est permis quant au fait qu'elles mettent en œuvre des logiques d'intelligence économique.

3-2. Le développement d'un mouvement d'entreprises pro-développement durable

Si les ONG pratiquent l'intelligence économique pour soutenir des causes favorables aux logiques de développement durable, et à ce titre s'opposent habituellement aux entreprises qu'elles jugent lentes (voire rétives) à faire évoluer leurs pratiques, on assiste néanmoins à la naissance d'un mouvement entrepreneurial qui, sous des formes diverses, semble s'inscrire plus clairement dans la logique du développement durable. Quatre signaux plus ou moins visibles et impactants témoignent de cet engagement :

- Le regain d'intérêt pour les Sociétés Coopératives de Production (SCOP). N'ayant pas pour premier objectif la rentabilité, les SCOP sont plus sensibles aux préoccupations sociétales, et aux attentes des salariés-coopérateurs. A ce titre, elles s'ouvrent plus volontiers aux problématiques du développement durable.
- L'article 176 de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi Pacte) a introduit la qualité de « société à mission ». Elle conduit l'entreprise à affirmer une raison d'être d'intérêt général et, dans ce cadre, à se fixer des objectifs sociaux et environnementaux. A la date du 10 mai 2023, le site <https://societeamission.com> recense 628 entreprises à mission, employant plus de 500 000 salariés. Pour un statut qui a tout juste quatre années d'existence, c'est un démarrage à succès.
- La création d'une Convention des Entreprises pour le Climat, association reconnue d'intérêt public, dont la raison d'être est ainsi formulée : « *rendre irrésistible la bascule d'une économie extractive vers une économie régénérative d'ici* ». Il est difficile d'estimer la part de l'affichage et la part de l'action volontaire vers une économie circulaire, mais la production d'information et la communication de cette associative semble très engagée. Quarante cabinets de consulting se sont récemment associés à la démarche.
- Enfin, l'Office Français de la Biodiversité, émanation de l'État, soutient un programme « *Entreprises engagées pour la nature* », auquel ont déjà adhéré de très grandes entreprises françaises, dont certains sont membres du CAC40 évoqué ci-dessus. Les dix

⁵ <https://oief.fr/2021/09/06/arme-ecologisme-activisme-destabilisation-entreprises-francaises/>

principes généraux que signent les entreprises au moment de leur adhésion, s'ils sont de grandes lignes d'action, vont effectivement dans le sens annoncé. Restons néanmoins un peu prudent sur l'impact effective de ces engagements, à défaut de disposer d'informations solides et indépendantes sur les effets de ces engagements.

Rien ne s'oppose, sur le fond, à ce que dans l'exercice de leur engagement les entreprises impliquées dans ces mouvements mettent en œuvre des actions d'intelligence économique. Il suffit, en quelque sorte, qu'elles adoptent une éthique de fin (le développement durable) pour s'autoriser le recours à des pratiques qui, pour demeurer légales, n'en sont pas moins discutées au nom d'une forme de morale.

Techniquement, intellectuellement, ontologiquement, l'intelligence économique n'est donc pas le seul apanage des entreprises dénuées de conscience du développement durable. Leurs adversaires la pratiquent déjà ; les entreprises engagées peuvent évidemment se l'approprier sans que leur éthique s'y oppose.

4- Le poids des attentes sociétales et politiques en termes de développement durable

La formulation et la progression des ambitions politiques des nations du monde entier en matière de développement durable est désormais scandée par une succession de *Conferences Of the Parties* (COP) qui, chacune, se traduisent par des engagements pris par les pays. Si tous les pays n'adhèrent pas au processus, si les progrès sont lents, et si les pays choisis pour accueillir les COP font parfois polémique du point de vue des valeurs qu'ils portent et du rôle qu'ils jouent dans les désordres du monde, il n'en reste pas moins que les COP témoignent d'une prise de conscience croissante et de la complexité géostratégique de l'avancée sur le chemin d'un développement soutenable en termes de ressources planétaires.

Quoiqu'elles dessinent un horizon commun de développement durable encore lointain, les COP ne constituent en aucun cas un guide d'infléchissement des pratiques d'intelligence économique. La guerre commerciale demeure féroce entre les entreprises, et les décisions protectionnistes prises de part et d'autre des océans (Etats-Unis, Europe, Chine) viennent plutôt renforcer la conflictualité que l'apaiser.

Dans le contexte actuel, en Europe notamment, notre analyse est que la pression de la jeunesse est seule en mesure de faire changer les pratiques concurrentielles et, par conséquent, de donner force à la logique du développement durable.

Plusieurs études récentes concordent dans ce sens :

- Selon l'étude de Marks, Hickman *et al.* (2021), 65 % des 18-35 ans sont très, voire extrêmement inquiets, du changement climatique. Or ils sont les clients d'aujourd'hui et de demain, et pour partie activistes sur les réseaux sociaux où ils peuvent mener des actions de *naming and shaming*⁶ avec habileté.
- L'étude *Future Consumer Index* (avril-mai 2021) conduite par EY⁷ dans une vingtaine de pays indique que 61 % des consommateurs français (55% au niveau global)

⁶ Dénonciation publique d'organisation ayant des pratiques jugées honteuses

⁷ Nouvelle dénomination du groupe international Ernst & Young

souhaitent prendre en compte l'impact environnemental de la production lors d'une décision d'achat. D'ores et déjà, 41 % des jeunes générations « *ont cessé d'acheter ou achètent moins auprès de marques qui ne semblent pas agir suffisamment en faveur de l'environnement (contre 15 % chez les plus âgés).* »

- Une étude BGC-Grandes Écoles (France/2019) portant sur les étudiants et diplômés montre que l'environnement est le secteur le plus attractif (76%), devant l'énergie (62%) et le conseil (55%). Le fait que le poste soit en phase avec leurs valeurs est important pour 76% des 4112 répondants, alors que la rémunération n'arrive qu'en 9^e ou 10^e position, selon que l'on distingue étudiants et diplômés. A la question de ce qui les rendrait fiers, les enquêtés répondent d'abord par le fait d'avoir apporté des changements utiles dans la société (à 64%). Notons enfin que l'utilité sociale de l'employeur est un prérequis absolu dans le choix de l'emploi pour 53% des étudiants et diplômés.

Bien entendu, ces études – parmi d'autres - révèlent autant des aspirations légitimes chez de jeunes gens que des pratiques d'aujourd'hui. Libre à chacun de penser que leurs rêves se briseront sur l'autel du pragmatisme et d'une *real economy*. Néanmoins, l'appréhension collective croissante, voire l'effroi de plus en plus fréquent face au mur du changement climatique pourraient bien constituer un sérieux moteur à l'engagement en faveur du développement durable qui promet de n'être pas une humeur passagère. La popularité et l'influence de la toute jeune Greta Thunberg en est un indice. Et dans ces conditions, le sens donné à l'intelligence économique en sera profondément affecté.

5- Conclusion

L'analyse présentée dans cet article repose sur l'étude des cas français, principalement, et européens complémentaires. C'est là sa principale limite en termes de données support.

Sur ces bases factuelles, synthétiquement, nous retenons que, pour l'instant, la force de frappe en intelligence économique est détenue principalement par de grandes entreprises et des Etats qui priorisent profit et intérêt national.

- Pour ce qui est des entreprises, l'apparition des contraintes de la comptabilité extra-financière, en particulier en Europe, a conduit à l'émergence d'un florilège de pratiques se revendiquant, dans un ensemble hétéroclite, du développement durable et de pratiques socialement plus responsables. L'ensemble peut créer d'éventuelles distorsions de concurrence avec les entreprises non-européennes qui paraissent moins fortement interpellées. Quoi qu'il en soit, ces nouvelles contraintes ne paraissent pas avoir impacté sensiblement les pratiques d'intelligence économique, ni en les réduisant, ni en transformant les orientations. En 2017, Dubois et Fourati-Jamoussi présentaient ainsi finement l'ambiguïté des relations entre développement durable (DD) et intelligence économique (IE) : « *Pour les « adeptes » du DD, il y a réellement un esprit réfractaire à l'IE, car adhérer au DD c'est prendre une posture de « croyant », sans imaginer qu'il n'y a pas la solution mais des solutions diverses, que seul un esprit de veille et d'IE permettront d'analyser.* »
- En ce qui concerne les états, nous assistons au retour sur le devant de la scène d'une logique de sécurité des approvisionnements et d'une volonté d'indépendance dans les secteurs industriels déterminants pour l'autonomie stratégique nationale ou européenne. Ceci explique la domination de pratiques de guerre économique de tous contre tous,

avec un effort de coordination des politiques nationales au niveau européen, par exemple par l'établissement du Règlement Général de la Propriété des Données, ou du Règlement (CE) n° 1/2003 du Conseil du 16 décembre 2002 relatif à la mise en œuvre des règles de concurrence prévues aux articles 81 et 82 du traité. Les actions entreprises par plusieurs pays d'Europe pour contrer la loi américaine dite *Inflation Reduction Act* adoptée sous l'administration Biden vont aussi dans ce sens.

Pour en revenir au titre de cet article, nous considérons qu'il n'y a donc pas eu fusion des pratiques de l'intelligence économique avec les attentes liées au développement durable. Cette perspective reste d'autant plus confuse que la nature des deux problématiques est différente en termes ontologiques : transformer nos économies pour les convertir au développement durable est une ambition qui ne peut être que collective, sous-tendue par la reconnaissance que la survie même de notre monde humain est à ce prix, quand l'intelligence économique est opérationnalisée dans un ensemble de pratiques d'intelligence collective, de veille, d'influence, de sécurisation mis au service d'ambitions et d'objectifs qui lui sont assignés par les acteurs économiques et nationaux.

Par conséquent, seule l'évolution des ambitions des acteurs (entreprises et nations) pourrait conduire à fusionner les pratiques d'intelligence économique et d'intelligence territoriale avec l'objectif d'un développement durable. Si l'intelligence économique « *est surtout un processus contribuant, en construisant du sens, à modifier les représentations que les acteurs de l'organisation ont de leur environnement* » (Moinet, 2009, à partir de la thèse d'Antoine Saïd), il revient aux acteurs de l'intelligence économique de contribuer à faire évoluer les ambitions des entreprises et des nations dans le sens du développement durable. Il n'est pas évident qu'ils en aient l'idée ni l'intention. Autant dire que la perspective d'une fécondation croisée reste très éloignée...

Bibliographie

- Berny N., (2008), Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. Les ressources de réseau d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective, *Revue française de Science Politique*, 2008/1, vol. 58, p. 97-121
- Bouskila F., Mugnier E., (2021), Future Consumer index, 7^e édition, https://www.ey.com/fr_fr/news/2021/09/future-consumer-index-7eme-edition
- Dagorn G., Horel S., (2019), Petit guide de lobbying dans les arènes de l'Union européenne, *Le Monde*, mai 2019. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/05/23/petit-guide-de-lobbyisme-dans-les-arenes-de-l-union-europeenne_5466056_4355770.html
- Dubois J-F, Fourati-Jamoussi F., (2017), Intelligence économique et développement durable : réflexion intégrative, *Revue Internationale d'Intelligence Économique*, 2017/1 (Vol. 9) p. 77-94
- Guégen D., (2019), Le lobbying des ONG est plus efficace que celui des secteurs économiques », Interview réalisée par Rémi Verstaetz, *Les Echos*, 20 avril 20189, <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/daniel-gueguen-le-lobbying-des-ong-est-plus-efficace-que-celui-des-secteurs-economiques/10118895.html>

- Harbulot C., (2017), Intelligence économique et développement durable : deux mondes à part, *Revue internationale d'intelligence économique*, 2017/1, vol. 9, p. 43-45
- Marcon C., Schäfer P., (2017) Intelligence économique et développement durable : quatre scénarios pour un partage d'intelligence, *Revue internationale d'intelligence économique*, 2017/1, vol. 9, p. 21-36
- Marks E., Hickman C. *et al.*, (2021) Young People's Voices on Climate Anxiety, Government Betrayal and Moral Injury: A Global Phenomenon. *The Lancet Planetary Health*, vol. 5, n° 12, p. 863-873
- Moinet N., (2009), De l'information utile à la connaissance stratégique : la dimension communicationnelle de l'intelligence économique, *Communication et Organisation*, n°35, p. 215-225
- Poivre Le Lohé, Y (2014), *De la publicité à la communication responsable*, Éditions Charles Léopold Mayer, 190 p.
- Remy, E., & Roux, D. (2022). Est-ce qu'il y aura encore du marketing dans un monde à + 3° ? *Carnets De La Consommation*. <https://doi.org/10.48748/Y5HK-KW97>
- Soubrouillard R., (2022), Lobbying, partenariats douteux, développement aux dépens des pays pauvres : la face sombre des ONG, *Marianne*, 17/11/2022 <https://www.marianne.net/societe/lobbying-partenariats-douteux-developpement-aux-depens-des-pays-pauvres-la-face-sombre-des-ong>
- Texier, B. (2023) IES2022. Plaidoyer pour une intelligence économique offensive, *Archimag*, février, n° 361